

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

11<sup>e</sup> séance tenue le 18 octobre 2021 à 17 h 31

Vidéoconférence

### PRÉSENCES :

#### Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)  
Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)  
Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Jorge Magalhaes – Professionnel  
Johanne Légaré – Citoyenne  
Michel A. Vézina – Citoyen  
Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen  
Stéphane Blais – Citoyen

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable  
Carl Beauchemin – Directeur adjoint, services à la population et aux projets immobiliers  
Zahir Ouali – Chef de service, projets immobiliers  
Mathieu Boissinot – Coordonnateur de projets, expertise conseil

### ABSENCES :

#### Membres

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)  
Michel Paquette - Citoyen  
Marie-Anne Marin – Citoyenne

#### Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

---

**Séance huis clos**

**17 h 31**

#### 1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 31.

#### 2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté, avec ajout aux varia d’un point concernant le bâtiment au 207, rue Notre-Dame-de-l’Île.

#### 3. Période de questions du public

Aucune question du public n’a été reçue par le secrétaire.

### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

  
\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE

**4. Approbation du procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2021**

Le procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2021 est approuvé.

**5. Signature du procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2021**

Le procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2021 sera signé par le président.

**6. Suivi du procès-verbal de la 10<sup>e</sup> séance tenue le 20 septembre 2021**

Maison Wright-Scott

Des discussions sont en cours entre la Commission de la capitale nationale (CCN) et des organismes pour faire de la maison Wright-Scott une auberge internationale. Le projet reste embryonnaire et n'est pas très avancé. Une étude patrimoniale de l'enveloppe extérieure du bâtiment a été réalisée. Pour que le projet d'auberge puisse se réaliser, une modification au Règlement de zonage serait nécessaire.

Citations patrimoniales

On demande un suivi sur la recommandation du Conseil local du patrimoine (CLP) à sa séance du 20 septembre, concernant le projet de citations patrimoniales de six bâtiments.

On répond que le conseil a suivi la recommandation du CLP, soit de procéder à la citation patrimoniale du cimetière Bellevue au 1030, chemin d'Aylmer et du magasin D'Aoust au 8, chemin de Montréal Est. Le processus de citation devra repartir à zéro dans le cas des quatre autres bâtiments proposés, puisque le délai de 120 jours entre l'avis de proposition au conseil et la citation ne pourra pas être respecté.

Entretiens, un processus de consultation auprès des propriétaires visés par les projets de citation sera étudié pour permettre une approche plus ouverte, transparente et rigoureuse. Cette approche, lorsque complétée, sera validée auprès du prochain conseil.

**7. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 13 décembre 2021.

**8. Patrimoine – Rénover un bâtiment commercial – 97-103, rue Laurier – District électoral de Hull-Wright**

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On apprécie la couleur proposée, soit un gris pâle;
- On signale une erreur à l'élévation EL05 de l'annexe 4 dans l'analyse de projet, où il est inscrit 1,5 m, au lieu de 1,35 m;
- On demande pourquoi les trois écrans sur la toiture seront de hauteurs différentes (1,35 m, 1,1 m et 0,85 m). On répond que cette information devra être validée, et que le CLP en sera informé par la suite.

**R-CLP-2021-10-18 / 12**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande qui vise à autoriser des rénovations sur le bâtiment existant a été formulée aux 97-103, rue Laurier;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à installer des écrans architecturaux sur le toit du bâtiment afin de dissimuler les installations mécaniques de la vue à partir des rues et des terrains adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont assujettis à l'autorisation du conseil en vertu des critères d'évaluation du Règlement numéro 512-5-2018 constituant le site du patrimoine Quartier-du-Musée et en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est répertorié comme étant un bâtiment d'intérêt patrimonial ayant une forte valeur patrimoniale et un bon état d'authenticité dans le document « Gatineau – Inventaire et classement du patrimoine bâti » réalisé en 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 532-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont conformes aux critères du Règlement numéro 512-5-2018 constituant le site du patrimoine Quartier-du-Musée ainsi qu'aux critères applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Quartier-du-Musée 512-5-2018 et en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, les travaux de rénovation aux 97-103, rue Laurier, afin de rénover un bâtiment commercial, comme illustrés dans l'analyse de projet aux plans :

- Plan d'emplacement et de construction des écrans - FCSD Architecture + Design – 16 septembre 2021 – 97-103, rue Laurier;
- Matériaux de revêtement proposés – FCSD Architecture + Design – 16 septembre 2021 - 97-103, rue Laurier.

## RECOMMANDÉ

### 9. Varia

#### a) Bâtiment au 207, rue Notre-Dame-de-l'Île

Une membre mentionne avoir entendu parler d'un projet de démolition du bâtiment au 207, rue Notre-Dame-de-l'Île. Ce bâtiment est à l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Gatineau, où sa valeur patrimoniale supérieure a été reconnue en 2008. Cet inventaire recommande également la citation du quartier ou du bâtiment. Elle demande si le Service de l'urbanisme et du développement durable peut étudier un possible projet de citation pour cet immeuble. Le bâtiment était en bon état en 2008, et s'est considérablement détérioré depuis. Il est maintenant placardé.

On répond qu'un projet à la tête de cet îlot, qui nécessitera la démolition de ce bâtiment, est en cours d'analyse. Aucun projet n'est recommandé pour l'instant. L'Association des résidents de l'île de Hull aurait partagé des inquiétudes similaires à la membre du CLP.

On ajoute qu'il est pour l'instant préférable d'être prudent concernant les citations de propriétés privées, à la lumière des événements survenus de la dernière séance du CLP. Le processus de citation doit être revu.

On précise qu'un nouveau règlement visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Gatineau a été présenté au conseil à sa dernière séance. De plus, si le bâtiment a été construit avant 1940, le ministère de la Culture et des Communications devra également se prononcer sur le projet de démolition.

Une membre souhaite que la Ville se montre plus proactive concernant la citation de bâtiments patrimoniaux, pour éviter des situations comme celle-ci, où le bâtiment est laissé à l'abandon. On répond que les conseillers et conseillères sont à l'écoute des demandes citoyennes, et que le prochain conseil sera sensibilisé à cet effet.

**10. Levée de la séance**

La séance est levée à 17 h 55.